

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/11/2022

Dossier complet le :

28/11/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0

1. Intitulé du projet

Réaménagement du quai Laubeuf au Vieux-Port de Cannes sur la commune de Cannes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Marina du Vieux-Port de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Serain, Philippe - Directeur Général

RCS / SIRET

9 0 8 4 1 5 2 1 9 0 0 0 2 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-b) Opérations d'aménagement dont l'emprise au sol est supérieure ou égale à 10 000 m ²	Création d'un parking, d'une zone de stationnement de bus et de locaux d'une emprise au sol totale de 12 144 m ² .
41-a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Création d'un parking en ouvrage d'une capacité de 414 unités ouvertes au public, situé à l'emplacement actuel du parking Laubeuf, et d'une zone de stationnement de bus de 35 places, sous maîtrise d'ouvrage de la Marina du Vieux-Port de Cannes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de réaménagement du quai Laubeuf sera réalisé en exécution du contrat de concession de travaux et de services publics portant sur la modernisation et l'exploitation du Vieux-Port de Cannes conclu entre la Ville de Cannes et Marina du Vieux-Port de Cannes le 11 février 2022, et entré en vigueur le 1er mars 2022.

Le projet de réaménagement du quai Laubeuf, à réaliser au plus tard pour le 1er janvier 2027, comprend :

- La construction d'un parking en ouvrage (en ce compris l'aménagement de la rampe d'accès au parking et à la dalle paysagère et de ses abords incluant l'aménagement paysager du square Leclerc) sur trois niveaux en lieu et place de l'actuel parking en surface dit « Laubeuf ».

Ce parking comprendra (i) 414 places Véhicules Légers minimum (dont 12 places pour les Personnes à Mobilité Réduite), (ii) 36 places pour les deux-roues motorisés, ainsi que (iii) une zone de stationnement, couverte par une pergola, de 35 places pour les bus des croisiéristes (dont 6 seront réservées à la Mairie de Cannes en vue d'être mises à disposition de la Régie de transport public Palm Bus exploitée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins).

Le toit du parking sera aménagé en jardin suspendu.

Une attention particulière a été portée à l'intégration urbaine et paysagère du nouveau parking en ouvrage et de la dalle « jardin » de couverture, laquelle est d'une hauteur inférieure à celle de la promenade panoramique maritime située sur le mur chasse-mer de la digue, préserve la vue sur l'Estérel et la mer, facilite le cheminement entre le Quai Saint-Pierre/boulevard du Midi-Louise Moreau et les quais/pontons des transports côtiers et des croisiéristes,

- La construction d'un pôle de services sur la zone dite « Laubeuf » : il s'agit d'un ensemble immobilier, dont la hauteur totale ne dépassera pas le niveau des constructions actuelles, destiné à accueillir l'ensemble des services de gestion du port : gare maritime et capitainerie, autorité portuaire, terminal portuaire pour les croisières (dont salles d'attente aménagées et zones de contrôle), terminal côtier pour le transport des passagers, local « accueil » pour l'office du tourisme, bureaux de l'hélistation, services de maintenance et ateliers (dont local plongeurs),

- La relocalisation consécutive de l'aire de carénage au Sud de la zone Laubeuf,

- La réhausse consécutive de la plate-forme à 1,80 m NGF pour tenir compte du risque de submersion marine.

Les travaux de démolition se limitent à la suppression de quelques algéco situés dans le site inscrit de la « bande côtière de Nice à Théoule » et présents sur le site depuis de nombreuses années.

4.2 Objectifs du projet

Le quai Laubeuf est actuellement en discontinuité avec le tissu urbain, sans interface ni lien dynamique entre le domaine maritime et le domaine terrestre.

Le réaménagement du quai Laubeuf a donc pour objectifs, tout en conservant et en valorisant le caractère patrimonial du site au cœur du centre-ville et à proximité du Palais des festivals et de monuments historiques :

- De développer l'interaction du port avec la ville,
- De rendre l'espace ouvert et accessible, en continuité du tissu urbain,
- D'assurer le lien entre le domaine terrestre et le domaine maritime, notamment grâce à l'accueil de nouvelles activités en relation avec le milieu maritime, ainsi que le monde culturel, sportif, artistique et associatif,
- De dynamiser l'environnement socio-économique,
- D'inciter à la promenade, et de créer un lieu de vie qui attire et rassemble.

Plus spécifiquement, le futur parking en ouvrage est destiné à contribuer à l'animation et au développement du Vieux-Port, notamment en répondant aux besoins des usagers.

Enfin, le réaménagement du quai Laubeuf a pour objectif d'améliorer l'insertion paysagère et architecturale du parking Laubeuf dans le site et d'introduire de la végétation dans un site aujourd'hui très minéral.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 3 ans. Ils seront séquencés dans le temps afin de limiter les impacts sur l'environnement, les riverains et la circulation routière. Les principales phases d'intervention seront les suivantes :

1. Travaux préparatoires,
2. Travaux aire de carénage,
3. Travaux parking et commerce,
4. Aménagement du parvis sur le parking,
5. Dépose et remise en état des ouvrages provisoires,
6. Aménagement de l'aire de stationnement de bus.

Soucieux d'assurer un respect maximum de l'environnement à toutes les étapes du projet, la maîtrise d'ouvrage intégrera dans ses dossiers marchés une "charte chantier à faibles nuisances environnementales" fixant des objectifs de réduction des nuisances, de protection de la biodiversité, de recyclage des déchets et un ensemble de dispositions strictes à respecter par les entreprises travaillant sur les chantiers. De plus, les entreprises et sous-traitants retenus pour la réalisation du chantier seront amenés à respecter le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Enfin, les entreprises et sous-traitants retenus pour la réalisation du chantier seront amenés à respecter le plan assurance environnement de Fayat Bâtiment, qui repose sur les axes suivants :

1. Former et informer le personnel de chantier,
2. Limiter les nuisances causées aux riverains,
3. Limiter les nuisances et risques potentiels sur la biodiversité,
4. Limiter les pollutions,
5. Réduire la dépendance énergétique,
6. Maîtriser la gestion des déchets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra :

- D'enrichir l'offre de stationnement du parking,
- D'offrir un espace de déambulation aux piétons grâce à l'agrandissement de l'espace qui leur est dédié,
- D'améliorer l'insertion paysagère et architecturale du parking dans le site,
- De proposer une offre de services multiple, permanente et diversifiée au cours de l'année,
- D'élever le niveau de compétitivité du Vieux-Port à l'échelle nationale et internationale,
- De répondre notamment aux nombreux besoins de la Ville de Cannes qui reçoit des événements de renommée internationale (festival international du cinéma, yachting festival, régates, salons..).

Le projet de gestion des eaux pluviales a été conçu en conformité avec les règles du PLU de Cannes.

Les eaux pluviales issues du projet seront rejetées à la mer, comme c'est le cas actuellement, sans nécessité de dispositifs de rétention et de régulation des débits au vu de la proximité avec le rivage.

Les eaux de l'aire de carénage seront traitées dans un décanteur particulière avant rejet.

Une étude de trafic a été réalisée par TransMobilités en 2022 et a permis de confirmer que la circulation restera fluide au niveau des accès au futur projet, aussi bien en période de travaux qu'en phase exploitation. Les conditions de circulation attendues en phase projet restent les mêmes qu'en situation actuelle avec la réalisation par la Ville de Cannes d'un carrefour giratoire sur la voie publique au droit du parking (voir annexe 10 pour plus de détails).

Sur le plan paysager, un jardin suspendu sera aménagé sur le toit du parc de stationnement. Cet endroit sera un lieu de promenade, en prolongement de la ville, proposant des vues remarquables sur l'Estérel et la baie de Cannes. Cet aménagement est décrit plus précisément en annexe 6.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

Le projet intègre des travaux en contact avec le milieu marin, d'un montant supérieur à 160 000 € mais inférieur à 1 900 000 €. Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau sera donc réalisé au titre de la rubrique 4.1.2.0. de la nomenclature de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

A noter que les rejets d'eaux pluviales se feront en mer comme actuellement, et que le débit sera inférieur à 100 000 m³/j, la rubrique 2.1.5.0. ne sera donc pas concernée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol parking / nombre de niveaux parking	4 255 m ² / 3
Emprise au sol zone de stationnement de bus	5 628 m ²
Emprise au sol bâtiments de l'aire de carénage	158 m ²
Emprise au sol bâtiments commerces/services	2 103 m ²
Nombre de places parking : actuel (VL - PMR) / futur (VL - PMR - 2 Roues)	305 - 7 / 414 - 12 - 36
Nombre d'emplacements zone de stationnement bus : actuel / futur	25 / 35
Surface dalle paysagère située au-dessus du parking	5 416 m ²
Surface de l'aire de carénage (zone extérieure + bâtiments)	6 582 m ²
Surface de plancher locaux aire carénage	143 m ²
Surface de plancher douanes / services - commerces / terminal passagers / capitainerie / terminal croisière	158 m ² / 343 m ² / 291 m ² / 1 521 m ² / 756 m ²
Surface du terrain d'assiette du projet	Environ 3,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quai Laubeuf

06400 Cannes

Département des Alpes-Maritimes
(06)

FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°01'25"08 Lat. 43°54'79"03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " E Lat. ___ ° ___ ' ___ " .

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " E Lat. ___ ° ___ ' ___ " .

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches recensées à proximité sont (voir détails en annexe 7) : - La ZNIEFF marine de type I 93M000006, Est du golfe de la Napoule, en limite Ouest du site de projet, - La ZNIEFF marine de type II 93M000005, Golfe de la Napoule, en limite Ouest du site de projet, - La ZNIEFF terrestre de type II 930020155, Rocher de Roquebillière, à 1,3 m au Nord-Ouest du site de projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est : - FR3800465, Vallon et rocher de Roquebillière, à 2,9 km au Nord-Ouest du site de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cannes est une commune soumise à la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'agglomération Cannes Lérins, approuvé le 12 octobre 2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve au sein des périmètres de protection aux abords des monuments historiques suivants : 2103310004 Chapelle Sainte-Anne (classé), 2103310003 Château (classé), 1910030344 Eglise paroissiale Notre-Dame de l'Espérance (classé), 1910030082 Monument aux morts de la Guerre (inscrit), 1910030121 Kiosque à musique des Allées de la Liberté (inscrit), 1910030211 Chapelle de la Miséricorde (inscrit).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'inventaire des zones humides en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le site de projet ne comporte aucune zone humide. Selon cet inventaire, la zone humide la plus proche est celle du canal de la Siagne, situé à 1,8 km au Nord-Ouest du site de projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : - Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé le 29 décembre 2010, - Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé le 15 octobre 2021, - Porter à Connaissance submersion marine diffusé en novembre 2017. Le site de projet n'est concerné que par le risque de submersion marine. PPRT : Néant
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun secteur d'information sur les sols et site ou sol pollué ne sont présents sur le site de projet. Toutefois, deux anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) sont recensés sur le site d'étude : - Le site PAC0600469 : dépôt d'hydrocarbures en activité terminée pour l'activité ennoblissement textile (teinture, impression,) et dépôt de liquides inflammables, - Le site PAC0601448 : dépôt d'hydrocarbures en activité pour l'activité raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe à l'intérieur d'aucun périmètre de protection de captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cannes, et donc le site de projet, sont intégralement inclus dans le site inscrit de la bande côtière de Nice à Théoule (Littoral Ouest), au titre de la protection des sites.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : - La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301573, Baie et cap d'Antibes - Iles de Lérins située à environ 2 km au Sud-Est du site de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est : - Le site 93C06011 Ouvrages couronnant le mamelon du Suquet, à 270 m au Nord-Ouest du site de projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rabattements de la nappe seront nécessaires lors de la phase de chantier pour réaliser le parking en ouvrage. Le volume prélevé sera de 100 à 250 m ³ /h. En phase exploitation, aucun pompage ne sera maintenu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rabattement de la nappe en phase chantier se traduira par une baisse limitée du niveau de la nappe à l'extérieur de l'enceinte périphérique du parking. Cette baisse sera contrôlée par des relevés piézométriques situés à l'extérieur de la fouille. Cependant, aucune modification significative des masses d'eau souterraine liée au projet n'est attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera 28 000 m ³ de déblais pour la réalisation du parking, de la capitainerie et de la zone de commerce. Il nécessitera l'apport de 1 000 m ³ de matériaux, notamment pour la création de la rampe d'accès au parking. Les 28 000 m ³ de déblais seront autant que possible réutilisés en remblais sur site. Le reste sera redirigé vers des filières locales de stockage ou de valorisations adaptées. Cette gestion des déblais se fera selon un cahier des charges de chantier à faibles nuisances.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un site entièrement artificialisé, sans grand intérêt faunistique, ni floristique, comme précisé dans l'étude écologique de SEGED intégrée à l'annexe 7. En phase travaux, des habitats marins d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces floristiques marines pourront être affectés par des possibles pollutions. Toutefois, des mesures de la séquence ERC rendront ces impacts négligeables (voir annexe 8). Concernant la faune, les travaux pourront induire le dérangement d'espèces de chiroptères, d'oiseaux et de reptiles. Des mesures de la séquence ERC seront appliquées et rendront ces impacts négligeables (voir annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des espèces inscrites au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 les plus proches (ZSC Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins et ZPS Basse Vallée du Var), sont susceptibles d'être rencontrées sur le site de projet. Le projet n'aura toutefois pas d'incidence prévisible sur les milieux biologiques et les espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000 proches. L'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est présentée en annexe 9.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site entièrement artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun PPR technologique. Il est toutefois à proximité de la station d'avitaillement du Vieux-Port.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par le Territoire à Risques Importants d'inondation Nice-Cannes-Mandelieu, qui identifie le site comme sujet au risque de submersion marine, et par le PAC submersion marine. Le maître d'ouvrage a conçu son projet de manière à placer la plateforme aménagée à 1,80 m NGF, au-dessus de la cote soumise à l'horizon 2100. Ainsi, selon la note de recommandation du PAC submersion marine, les aménagements et les constructions sont autorisées, sauf pour les établissements indispensables à la sécurité publique et stratégique pour la gestion des crises. Le projet a donc pris en compte le risque et respecte le PAC.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le seul trafic induit par le projet sera celui généré par les engins nécessaires aux travaux, pris en compte dans l'étude de TransMobilités en annexe. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises pour limiter les perturbations. En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation du trafic et, selon l'étude de trafic réalisée par TransMobilités en 2022 (voir annexe), les conditions de circulation attendues en phase exploitation restent les mêmes qu'en situation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux seront susceptibles de causer des nuisances sonores. Les nuisances engendrées seront temporaires. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises et notamment, les travaux de nuit seront prohibés. En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances sonores supplémentaires. Le site de projet est déjà concerné par les nuisances sonores en provenance des voies à proximité (quai Saint-Pierre et boulevard Jean Hibert), du parking Laubeuf, et de l'activité portuaire. L'introduction de la végétation favorisera l'absorption du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux seront susceptibles de dégager des odeurs habituelles liées aux installations de chantier. Cependant, étant donné la distance du chantier par rapport aux habitations et activités proches, ces dernières ne seront pas impactées.</p> <p>En phase exploitation, le site de projet est déjà concerné par un certain nombre de nuisances olfactives liées au trafic portuaire, au trafic automobile sur les voies existantes et à l'entretien des bateaux et au stockage de produits et d'hydrocarbures. En conséquence, le projet n'engendrera aucune odeur ou nuisance olfactive supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les opérations d'implantation de pieux pour les fondations du parking et l'utilisation d'engins de chantier seront émetteurs de vibrations. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises pour limiter les perturbations et notamment, les travaux de nuit seront prohibés. De plus, le projet est à au moins 100 m de toute habitation ou activité hôtelière. Ainsi, le chantier n'aura pas d'impact sur la population.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera aucun phénomène vibratoire. Le site de projet est déjà concerné par les vibrations liées à la circulation routière sur les voies existantes, et au passage de navires par effet de résonance.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses dû à l'éclairage du parking Laubeuf, de la jetée Joséphine Baker et à la circulation routière et à l'éclairage public le long des voies de circulation existantes.</p> <p>Le projet améliore les caractéristiques de l'éclairage existant sur le site. Les lumières seront douces, de faible intensité et de couleur chaude (pas de lumière blanche). Les émissions lumineuses se diffuseront vers le bas pour respecter la faune.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer des rejets de poussières non significatifs. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrera une modification localisée mais non significative des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des eaux pompées en phase travaux sera décanté et rejeté dans la mer Méditerranée. Une attention particulière sera portée au risque de pollution marine, avec la mise en place de filets anti-pollution.</p> <p>En phase exploitation, les eaux pluviales issues du projet seront rejetées à la mer, aux mêmes points qu'actuellement. Le projet ne créera pas de rejet supplémentaire par rapport à la situation actuelle mais une réorganisation du réseau d'Eaux pluviales. Les eaux de l'aire de carénage seront traitées dans un décanteur particulière avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre aucun effluent supplémentaire par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés. Par la suite, ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore, évacués vers une installation de stockage adaptée. Si nécessaire, une zone pour déchets dangereux sera aménagée.</p> <p>La mise en œuvre du projet entraînera la production de déchets supplémentaires du fait de la création de locaux commerciaux ou à usage portuaire. Le système de collecte et de traitement des déchets du port est cependant bien organisé et les déchets supplémentaires seront uniquement des déchets ménagers ou assimilés, en quantité négligeable.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant concerné par des périmètres de protection de monuments historiques, l'ABF est consulté dans le cadre de la conception du projet. Les impacts du projet sur le paysage et le patrimoine seront positifs : - Amélioration de l'insertion paysagère et architecturale du parking Laubeuf, - Restructuration du parking Laubeuf avec la création d'un jardin suspendu permettant la mise en cohérence des éléments du paysage urbain, - Création de surfaces minérales agrémentées de végétation au sein du quai Laubeuf permettant de faire le lien avec la minéralité de la ville et la végétation du jardin suspendu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune modification des activités humaines. Les activités portuaires seront maintenues et améliorées. Un jardin suspendu sera créé en toiture du parking Laubeuf, permettant d'introduire de la végétation dans un espace aujourd'hui très minéral.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de réaménagement du quai Laubeuf sera réalisé en simultané avec le rechargement d'entretien pluriannuel des plages de Cannes. Ce dernier projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'Autorité environnementale le 6 janvier 2022. De par sa localisation et sa nature, ce projet est susceptible d'avoir des effets cumulés avec le projet objet du présent CERFA.

Il résulte de l'analyse des impacts cumulés de ces deux projets :

- Que leurs effets cumulés sont négligeables sur le milieu physique, le milieu naturel, les risques, les commodités du voisinage, et la santé humaine. En effet, les deux projets prennent en compte les risques d'atteinte aux eaux superficielles par la mise en place de mesures en phase chantier. Les deux projets prennent en compte le risque de submersion auquel ils sont soumis,
- Que leurs effets cumulés sont positifs sur le milieu humain et sur le patrimoine/paysage. En effet, le présent projet et le projet de rechargement de plages ont un impact positif sur le cadre de vie et sur les activités économiques (activités portuaires et tourisme).
- Que le présent projet présente des impacts positifs en terme de stationnement. Le projet de rechargement de plage n'a aucun impact sur les déplacements. Pour la phase chantier, le rechargement des plages de sable sera réalisé uniquement sur deux mois, de fin avril à fin juin : les incidences cumulées avec le projet du quai Laubeuf ne sont pas significatives et ne concernent que les déplacements.

Voir détail en annexe 11.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La réalisation du projet n'entraînera aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes ni aucune perturbation ou dégradation des milieux naturels. Le périmètre du projet étant, en l'état, totalement urbanisé, il est établi que les espèces rencontrées ne présentent aucun enjeu spécifique.

Les impacts avant mesures vont de "négatifs modérés" pour le risque de submersion marine à "positifs forts" pour l'activité portuaire, le cadre de vie, le tourisme, les déplacements/transports et le patrimoine/paysage.

Les mesures prévues permettront à tous les impacts résiduels d'être, au maximum, négligeables. La phase chantier fera l'objet de mesures d'évitement (travaux de jour, respect du cycle biologique des espèces, réutilisation des matériaux), de réduction et d'accompagnement adaptées. Elle sera conduite selon une charte de chantier à faible nuisances.

Toutes les mesures sont récapitulées dans l'annexe 8 jointe, relative à l'appréciation des impacts et mesures associées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un périmètre entièrement artificialisé situé à au moins 100 m des habitations et hôtels proches. Sa conception a pris en compte son environnement, avec la réalisation d'études techniques spécifiques permettant de limiter les impacts (déjà faibles) sur l'environnement : trafic, air/santé, prédiagnostic écologique, hydraulique, géotechnique et acoustique.

Le projet présentera, en phase exploitation, un ensemble d'effets très positifs en termes :

- D'activités économiques (activités portuaires et tourisme) : regroupement des activités du port en une seule zone, création d'un pôle touristique portuaire attractif et amélioration du service d'accueil des passagers,
- De cadre de vie : amélioration de l'attractivité du quartier et offre de lieux de promenade et de liaisons piétonnes au sein d'espaces végétalisés, permettant également de lutter contre les îlots de chaleur urbains,
- D'occupation du sol : végétalisation d'un espace très minéral, densification d'un espace urbain sans artificialisation supplémentaire,
- De paysage. Le projet aura notamment pour objectif d'améliorer l'insertion paysagère et architecturale du parking Laubeuf, en le restructurant et en créant un jardin suspendu en toiture, permettant la mise en cohérence des éléments du paysage urbain. Il aura également pour objectif de verdir l'actuel quai Laubeuf en l'agrémentant de végétation, permettant de faire le lien avec la minéralité de la ville et la végétation du jardin suspendu.

Voir détail en annexe 11.

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Description du projet Annexe 7 - Etat initial (intégrant pré-diagnostic écologique, étude acoustique et étude air/santé) Annexe 8 - Appréciation des impacts et mesures associées Annexe 9 - Evaluation des incidences Natura 2000 Annexe 10 - Etude de trafic Annexe 11 - Autoévaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cannes

le,

28 / 11 / 2022

Signature



